

NOUVELLES CONDITIONS DE VISA POUR VOYAGER À LA GUINÉE EQUATORIALE

A. CONDITIONS GENERALES :

- L'Ambassade de Guinée Equatoriale au Royaume de Belgique, sise Place Guy d'Arezzo 6, 1180 Uccle, Bruxelles, octroie les visas suivants : Affaires, Tourisme, Visite Familiale, Transit et Religieux ;
- Le dépôt des dossiers se fait le lundi et mercredi (de 10H00 à 12h30) ; et le retrait des visas se fait le mardi et vendredi (de 14h00 à 15h45) ;
- Le passeport doit avoir une validité de 6 mois après le retour au pays de résidence ;
- Deux formulaires de demande de visas dûment remplis et signés par le demandeur. **Le formulaire non signé et inachevé sera rejeté.**
- Deux photos récentes d'identité en couleur ;
- Certificat de Bonne Vie et Mœurs expédié par la Police ou la Commune (en anglais, français ou espagnol) avec une validité de 3 mois après la date d'expédition ;
- Billet d'avion (aller-retour) ;
- Carte de vaccination contenant la fièvre jaune.
- Lettre d'invitation (légalisée par les autorités du service de l'émigration de la Guinée Équatoriale) avec le nom et numéro de passeport du voyageur et avoir une validité de 3 mois après la date d'expédition ;
- Durée du traitement du dossier : 2 jours. Les demandeurs sont responsables du dépôt et du retrait de leurs passeports ;
- Des applications de visa seront approuvées dans le cadre de stricte conformité avec les conditions requises ;
- **Les dossiers incomplets sont refusés.**
- En cas de refus de visa, le dossier reste à l'Ambassade ; seul le passeport sera retiré ;
- L'Ambassade réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires aux demandeurs (si elle le juge nécessaire), aussi bien que des entretiens personnels ;
- Les pays suivants peuvent obtenir le visa en Belgique : *Belgique, Danemark, Les Pays-Bas et Luxembourg.*
- L'Ambassade décline toute responsabilité pour la perte éventuelle de passeport.

**Notre adresse est : Place Guy d'Arezzo 6,
1180 Uccle, Bruxelles (Belgique)
Téléphone : +32 23462509
Fax : +32 23463309
Courriel : guineaecuatorial.brux@skynet.be
Ouvert : 9h à 12h et 14h à 16h (du lundi au vendredi)**

Après la collecte des documents ci-dessus, les demandeurs se soumettent à la demande des visas suivants :

A. AFFAIRES

- Invitation de la compagnie qui vous prend en charge, avec explication détaillée des motifs de votre voyage.

B. TOURISME

- Lettre de votre banque confirmant que vous avez un minimum de 2.000,00 euros dans votre compte.
- Réservation de l'hôtel.

C. VISITE FAMILIALE

- Invitation de votre famille en Guinée Equatoriale.

D. RELIGIEUX

- Invitation de votre contact en Guinée Equatoriale ;
- Autorisation du Ministère de la Justice, du culte et des Institutions pénitentiaires (à Malabo ou Bata).

NOTE TRÈS IMPORTANTE :

- Il est recommandé, pour votre sécurité, voyager avec une Assurance International de Santé et aussi apporter un traitement prophylactique contre la Malaria.